LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie

Le Ministre

Luxembourg, le 22 décembre 2016

Le Ministre de l'Économie
à
Monsieur le Ministre aux
Relations avec le Parlement

L-2450 LUXEMBOURG

Réf. : Co/QP2592-01/JM-dm

Objet: **Question parlementaire N° 2592 du 24 novembre 2016 de Messieurs les Députés André Bauler et Edy Mertens**

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse de Monsieur le Ministre de l'Économie à la question parlementaire sous objet, avec prière de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Étienne Schneider

Dossier suivi par : Judith Meyers, tél : 247-84349 ; email : judith.meyers@eco.etat.lu

19-21, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
TVA LU 158 52 112

Tél. (+352) 247-82478
Fax (+352) 26 20 04 95
IBLC 158 52 112

Adresse postale:
L-2914 Luxembourg

info@eco.etat.lu
www.gouvernement.lu
www.eco.public.lu

126-00003-20040925-FR

Réponse de M. Etienne Schneider, Vice-Premier ministre, ministre de l'Economie, à la question parlementaire nr 2592 du 24 novembre 2016 des députés André Bauler et Edy Mertens

---

Le Conseil d'administration de POST Luxembourg approuve la stratégie du réseau de vente de POST et contrôle son implémentation. Il lui appartient partant d'approuver formellement toute proposition de fermeture d'un bureau de poste. Aucune décision quant à la fermeture des bureaux de poste de Troisvierges et de Clervaux n'a été prise ni soumise au Conseil pour approbation.